

COMMUNIQUE DE PRESSE - semaine 01 – Partenariat



L'UP-MEDEF 84 et l'Ordre des Avocats ont signé, mercredi 21 décembre 2016 dans les locaux de la Maison de l'Avocat, une convention de partenariat destinée à faciliter les échanges et à renforcer leur coopération.

L'UP-MEDEF 84 et l'Ordre des Avocats ont pour ambition de mieux faire connaître les missions de l'Avocat et d'accompagner, prévenir et orienter les entreprises dans leur démarche.

L'UP-MEDEF 84 et l'Ordre des Avocats sont amenées à intervenir conjointement sur divers sujets concernant les préoccupations et difficultés des entrepreneurs.

L'Ordre des Avocats souhaite, avec l'appui de l'UP-MEDEF 84, contribuer au-delà de la simple information, par son expertise et ses conseils, à la prévention des difficultés des entreprises et promouvoir la profession d'Avocat dans ses différentes missions.

Par ce rapprochement, l'Ordre des Avocats et l'UPMEDEF 84 affirment leur volonté commune d'accompagner les entreprises adhérentes de l'UP-MEDEF 84.



Signature dans les locaux de la Maison de l'Avocat

A droite :

Maître Franck GARDIEN, Bâtonnier en exercice, représentant l'Ordre des Avocats du Barreau d'Avignon.

A gauche :

Mr Jacques BRES, Président de l'UP-MEDEF Vaucluse.

Article du DAUPHINE VAUCLUSE

A droite :

Maître Franck GARDIEN,
Bâtonnier en exercice,
représentant l'Ordre des Avocats du Barreau d'Avignon.

A gauche :

Mr Jacques BRES,
Président de l'UP-MEDEF Vaucluse.

AVIGNON | Depuis mercredi Le Medef 84 s'associe à l'Ordre des avocats



Le président du Medef 84 Jacques Bres aux côtés de Franck Gardien, bâtonnier de l'Ordre du Barreau d'Avignon, lors de la signature de la convention à la maison de l'Avocat.

Jacques Bres, président de l'Up-Medef 84, et Franck Gardien, bâtonnier de l'Ordre du barreau d'Avignon, se sont réunis à la maison de l'avocat ce mercredi pour signer une convention de partenariat avec l'Ordre des avocats. Un rapprochement visant à faire connaître les mis-

sions de l'avocat au sein des entreprises adhérentes de l'Up-Medef 84 qui bénéficieront en retour de l'expertise et des conseils juridiques de l'Ordre dans le but de prévenir les risques potentiels tout en orientant les entrepreneurs dans leurs démarches au quotidien.